



COMPAGNIE DES TRANSPORTS STRASBOURGEOIS
14 rue de la Gare aux Marchandises – CS 15002 - 67035 STRASBOURG CEDEX 2

Travaux de plâtrerie et de faux plafond pour le compte de la CTS

Marché public de services

REGLEMENT DE CONSULTATION

Accord cadre N°2025-DO-PRO-592

LA DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES EST FIXEE AU :

28/05/2024 12:00

En raison des temps de téléchargements des offres sur la plateforme AMP parfois importants (+30 minutes), il est conseillé aux candidats d'anticiper au maximum le dépôt de leur offre.

Les offres seront déposées **EXCLUSIVEMENT** par voie dématérialisée sur

<https://plateforme.alsacemarchespublics.eu>

Les offres sous format papier envoyées par voie postale ou déposées physiquement ne seront ni ouvertes, ni analysées.

1	Identification de l'acheteur	4
2	Description du contrat.....	4
2.1	Objet	4
2.2	Caractéristiques du contrat.....	4
2.3	Procédure de passation.....	4
2.4	Décomposition de la consultation	4
3	Conditions de la consultation	4
3.1	Forme juridique du groupement	4
3.2	Variantes.....	5
3.3	Durée de validité des offres	5
4	Contenu du dossier de consultation.....	5
6.	Modalités de transmission des plis.....	5
6.1	Interdiction des transmissions sous support papier.....	5
6.2	Transmission électronique	5
6.3	Formats de fichiers acceptés	6
6.4	Signature électronique des fichiers de la réponse	6
6.5	Copie de sauvegarde.....	6
7.	Contenu et analyse des plis	7
7.1	Candidatures	7
7.1.1	Présentation des candidatures	7
7.1.2	Sélection des candidatures.....	8
7.2	Offres.....	8
7.2.1	Présentation des offres.....	8
7.2.2	Examen des offres	9

1 Identification de l'acheteur

L'entité adjudicatrice est :

Compagnie des Transports Strasbourgeois (CTS)

14 rue de la Gare aux Marchandises CS 15002
67035 Strasbourg Cedex 2

Représentant de l'entité adjudicatrice : Monsieur Emmanuel AUNEAU, directeur général

2 Description du contrat

2.1 Objet

Le présent accord-cadre porte sur des travaux de plâtrerie et de faux plafonds pour le compte de la CTS.

2.2 Caractéristiques du contrat

Le présent contrat est un accord-cadre sans montant minimum et sans montant maximum, passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Le présent accord-cadre est conclu pour une durée de 2 ans, reconductible 2 fois par période d'un an. La durée totale de l'accord-cadre ne pourra excéder 4 ans.

L'Accord cadre débutera à compter du 1^{er} Juillet 2025.

2.3 Procédure de passation

La procédure utilisée par l'acheteur dans le cadre de la présente consultation est la procédure adaptée, sur le fondement de l'article L2123-1 du Code de la commande publique. Les candidats remettront ainsi concomitamment leurs offres et leurs candidatures.

La CTS se réserve la possibilité d'analyser les offres avant d'analyser les candidatures.

2.4 Décomposition de la consultation

L'attribution du marché se fera à l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'attribution énoncés au règlement de consultation.

3 Conditions de la consultation

3.1 Forme juridique du groupement

Le marché/accord-cadre sera conclu soit avec un candidat individuel, soit avec un groupement d'entreprises solidaires ou un groupement conjoint ayant désigné un mandataire solidaire. En conséquence, en cas de présentation d'une candidature par un groupement conjoint non solidaire, celui-

ci sera tenu de se transformer en groupement conjoint avec mandataire solidaire ou groupement solidaire si l'accord-cadre lui est attribué.

Les candidats pourront présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

Conformément aux dispositions de l'article R2142-4 du Code de la Commande Publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché public.

3.2 Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

3.3 Durée de validité des offres

La durée de validité des offres est fixée à 6 mois à compter de la date limite de remise des offres.

4 Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend :

- Le règlement de consultation (RC) ;
- Le contrat et son annexe ;
- Le cahier des charges ;
- Le DPGF.

Toute modification de l'une des pièces constitutives du marché et notamment de ses spécifications techniques, entraînera l'irrégularité de l'offre du candidat.

En cas de discordance entre les pièces du marché remises par le titulaire dans son offre et les documents de la consultation conservés par le pouvoir adjudicateur dans ses archives, ces derniers prévalent.

L'acheteur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des Offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des Offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6. Modalités de transmission des plis

6.1 Interdiction des transmissions sous support papier

Aucune transmission par voie papier n'est autorisée pour cette consultation.

6.2 Transmission électronique

Les soumissionnaires doivent répondre obligatoirement par voie électronique à la présente consultation, avant la date et heures limites fixées par le présent règlement de consultation.

L'inscription sur la plate-forme de dématérialisation est gratuite et nécessaire pour répondre par voie électronique aux consultations. Elle se fait à l'adresse suivante : <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu>

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Vous trouverez des informations complémentaires relatives à la dématérialisation des procédures de passation et de l'exécution des marchés publics en annexe au présent règlement de la consultation (cf. fichier RC_ANNEXE_DEMATERIALISATION au présent règlement de consultation).

6.3 Formats de fichiers acceptés

Pour les documents exigés par l'acheteur, le format autorisé en réponse est : PDF à l'exclusion des documents financiers qui doivent être retournés au format d'origine.

Le format PDF pourra être issu d'une impression/enregistrement PDF ou d'un scan.

Si l'opérateur économique souhaite transmettre des documents supplémentaires autres que ceux exigés par l'acheteur, alors il lui appartient de transmettre ces documents dans des formats réputés « largement disponibles » (ex. : PDF, DOC/DOCX, PPT/PPTX, RTF, DWG, JPG, AVI).

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Par ailleurs, comme indiqué à l'article 8.5 ci-dessous, les candidats conservent la possibilité de transmettre, en parallèle à leur réponse envoyée par voie électronique, une copie de sauvegarde de ces documents, sur support papier ou sur support physique électronique.

6.4 Signature électronique des fichiers de la réponse

La signature électronique n'est pas requise. Une signature manuelle est autorisée. Toutefois, la CTS dispose d'une signature électronique et invitera l'attributaire à privilégier cette dernière lors de la signature du contrat.

6.5 Copie de sauvegarde

Les soumissionnaires conservent la possibilité de transmettre, en parallèle à leur réponse envoyée par voie électronique, une copie de sauvegarde sur support papier ou sur support physique électronique (clé USB ou CD-ROM).

Cette copie, pour être éventuellement valablement utilisée, doit parvenir dans les délais impartis pour la remise des plis.

L'enveloppe d'envoi doit comporter les mentions suivantes « COPIE DE SAUVEGARDE - l'intitulé de la consultation et le N° SIRET / dénomination du candidat ».

Ce pli devra parvenir à l'adresse ci-dessous avant la date et l'heure limites indiquées ci-dessous au présent article :

**Compagnie des Transports Strasbourgeois
LUTZ Chantal
Service achats
CS 15002
14, rue de la Gare aux Marchandises
67035 STRASBOURG CEDEX 2**

L'envoi d'une copie de sauvegarde n'est pas une obligation, c'est un droit du soumissionnaire qui peut décider ou non de l'exercer.

Cette copie de sauvegarde pourra être ouverte en cas de défaillance du système informatique ou lorsqu'un virus est détecté dans le document électronique transmis par le candidat.

Les plis contenant la copie de sauvegarde, non ouverts, seront détruits à l'issue de la procédure par l'acheteur.

7. Contenu et analyse des plis

La réponse à la consultation sera transmise au moyen d'un pli électronique.

Si plusieurs plis sont successivement transmis par un même candidat, seul est ouvert le dernier pli reçu par l'acheteur par l'acheteur dans le délai fixé pour la remise des candidatures.

En cas d'oubli d'un document, les candidats doivent impérativement effectuer un nouveau dépôt en joignant l'ensemble des pièces de leur pli.

Les réponses seront entièrement rédigées en langue française. Si les réponses sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

La CTS se réserve la possibilité d'analyser les offres avant d'analyser la candidature de l'attributaire pressenti.

7.1 Candidatures

7.1.1 Présentation des candidatures

Les candidatures seront entièrement rédigées en langue française.

Si les candidatures sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les candidats auront à produire un dossier complet de candidature comprenant les pièces suivantes complétées et datées par eux :

Renseignements relatifs à la situation juridique de l'opérateur économique	Le formulaire DC1 dûment complété (lettre de candidature) ; OU Une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée certifiant que le candidat n'entre dans aucun des motifs d'exclusion mentionnés aux articles L. 2141-1 et aux 1° et 3° de l'article L. 2141-4 du code de la commande publique ;
Capacités économiques	-Un formulaire DC2 dûment complété, avec une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché, réalisés au cours des 3 derniers exercices,

Capacités techniques et professionnelles	<p>-Via le formulaire DC2, une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour les 2 dernières années,</p> <p>-Copie des Habilitations demandées dans le Cahier des Charges</p> <p>-Copie des Certificats QUALIBAT correspondants aux prestations demandées dans le DPGF.</p>
---	--

Seront seulement demandés à l'attributaire pressenti du présent accord cadre :

- Les certificats selon lesquels le prestataire est en règle avec ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale, de ses impôts et taxes datant de moins de 6 mois ;
- Une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle ;
- Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager l'entreprise ;

7.1.2 Sélection des candidatures.

L'ensemble des candidatures présentant un niveau de capacités techniques, professionnelles et économiques suffisant au regard de l'objet du marché, seront admises.

7.2 Offres.

7.2.1 Présentation des offres.

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes complétées et datées par eux :

- L'accord cadre complété ;
- le Cahier des Charges ;
- le DPGF.
- **Un mémoire technique, comprenant notamment les informations suivantes :**
 - Les moyens humains.
 - Les moyens techniques.
 - Les copies certificats de qualifications QUALIBAT.
 - Les moyens organisationnels.
 - Les moyens sécuritaires.
 - Les copies des habilitations demandées (électriques ; amiante ; plomb ; travaux en hauteur).
 - La méthodologie mise en œuvre pour l'exécution de l'accord-cadre.
 - Les délais d'exécution des prestations sur lesquels il s'engage.
 - La liste des références solides et significatives pour des missions équivalentes.

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli électronique contenant les pièces de l'offre.

Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, seule est ouverte la dernière offre reçue par l'acheteur dans le délai fixé pour la remise des offres.

En cas d'oubli d'un document, il est impératif d'effectuer un nouveau dépôt en joignant l'ensemble des pièces de l'offre.

7.2.2 Examen des offres

Les offres seront évaluées par l'application des critères suivants :

1- Prix des prestations - pondération : 45%.

L'évaluation de ce critère se fera sur base d'un panier caché déterminé par la CTS sur base du DPGF du présent accord-cadre.

2- Qualité de l'offre technique - pondération : 50%.

Sous-critères :

- Moyens techniques, humains et organisationnels : **20%**.
- Délais d'exécution sur lesquels ils s'engagent : **12,5 %**.
- Moyens sécuritaires : **12,5%**.
- Références : **5 %**.

3- Capacité de gestion des aspects environnementaux - pondération : 5 %.

Ce critère sera apprécié globalement au regard des éléments suivants :

- Les modalités de gestion proposées par le candidat pour l'évacuation des déchets liés à cet accord cadre (**3%**).
- Les mesures propres à limiter l'impact environnemental de l'exécution du présent accord cadre pour la protection de l'environnement (**2%**).

Le marché public sera attribué à l'offre ayant obtenu la note maximale, sur la base de l'application des critères précités.

La CTS se réserve la possibilité de négocier avec les candidats, sans toutefois y être tenue.

La CTS se réserve le droit de déclarer à tout moment, tout ou partie de la procédure, sans suite, sans que les candidats ne puissent prétendre à une quelconque indemnisation.